

**Isère**

# Ce qu'il faut savoir sur la campagne de recensement de la population 2026

Chaque année, l'Institut national de la statistique et des études économiques procède au recensement de la population.

**Le Dauphiné Libéré**

Comme à chaque début d'année depuis 2004, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) procède au recensement de la population.

## À quoi ça sert ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et de fournir également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir et d'orienter les politiques publiques. Le recensement permet aussi d'établir la population officielle de chaque commune. De ces résultats, découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants, dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.

## Qui est concerné ?

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les cinq ans. En Isère, tous les habitants des communes suivantes sont concernés cette année :

Les Adrets

Agnin

Assieu

Barraux

Beaufin

Beaulieu

Belmont

Besse

Biviers

Bizonnes

Bresson

Brézins

La Buissière

Cessieu

Chalon

Champier

Champ-sur-Drac

Chapareillan

Chassignieu

Chatte

Chavanoz

Chélieu

Chevrières

Chèzeneuve

Cholonge

Chonas-l'Amballan

Chuzelles

Claix

Saint-Martin-de-la-Cluze

Cognin-les-Gorges

Corps

Engins

Estrablin

La Flachère

Le Fontanil-Cornillon

Gillonnay

Gresse-en-Vercors

Hurtières

Janneyrias

Lalley

Livet-et-Gavet

Malleval-en-Vercors

Marcollin

Merlas

Meyrieu-les-Étangs

Meyssiez

Moidieu-Détourbe

Montalieu-Vercieu

Montcarra

Mont-de-Lans

Morette

Nivolas-Vermelle

Optevoz

Oris-en-Rattier

Oytier-Saint-Oblas

Le Passage

Passins

Le Péage-de-Roussillon

Presles

Prunières

Revel

Revel-Tourdan

Reventin-Vaugris

Roche

Roussillon

Saint-Arey

Saint-Cassien

Saint-Clair-sur-Galaure

Saint-Didier-de-Bizonnes

Saint-Didier-de-la-Tour

Saint-Guillaume

Saint-Hilaire-de-Brens

Saint-Jean-d'Avelanne

Saint-Jean-de-Soudain

Saint-Julien-de-Raz

Saint-Just-de-Claix

Saint-Laurent-du-Pont

Sainte-Luce

Saint-Maurice-en-Trièves

Saint-Michel-les-Portes

Saint-Sauveur

Saint-Sébastien

Saint-Sulpice-des-Rivoires

La Salle-en-Beaumont

Sarcenas

Sermérieu

Susville

La Terrasse

Theys

Thodore

Torchefelon

Valbonnais

Varces-Allières-et-Risset

Vaulx-Milieu

Le Versoud

Veyssilieu

Villard-Bonnot

Villard-Reymond

Villeneuve-de-Marc

Ville-sous-Anjou

Vinay

Viriville

Voureys.

► Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans, mais ne concerne à chaque fois qu'un échantillon des logements de la commune (8 %). En Isère, cela concerne :

Bourgoin-Jallieu

Charvieu-Chavagneux

Échirolles

Eybens

Fontaine

Grenoble

L'Isle-d'Abeau

Meylan

Le Pont-de-Claix

Saint-Égrève

Saint-Martin-d'Hères

Sassenage

Seyssinet-Pariset

Vienne

Villefontaine

Voiron.

## **Comment ça se passe ?**

Les foyers concernés sont informés par courrier de la mairie du passage d'un agent recenseur. Celui-ci a été recruté par la mairie et présentera une carte tricolore signée par le maire, attestant de sa fonction, avec son nom et sa photographie. L'agent est chargé d'expliquer la procédure et de remettre les documents d'informations et un exemplaire papier du questionnaire. Il est désormais possible de le remplir en ligne, avec un code personnel remis par l'agent recenseur. Le recensement est une opération obligatoire et gratuite.

## **Quand se déroule la campagne ?**

Cette année 2026, le recensement se déroule :

- ▶ dans les communes de moins de 10 000 habitants, du 15 janvier au 14 février ;

► dans les communes de plus de 10 000 habitants, du 15 janvier au 21 février.